



## Proposition de projet

# Activité de levée de fonds au profit de Parkinson Québec

### IMPORTANT

Votre proposition de projet doit être acceptée par Parkinson Québec avant que ne débutent l'organisation et la promotion de votre collecte de fonds. Veuillez prévoir un délai d'environ deux semaines pour l'analyse de votre proposition de projet.

Nous vous recommandons de prendre connaissance du *Guide de l'organisateur – Projet de la communauté au profit de Parkinson Québec* avant de remplir ce formulaire.

Ne remplissez que les sections qui s'appliquent à votre projet.

## LES ORGANISATEURS

- Individu
- Entreprise
- Établissement scolaire
- Association/organisation
- Autre groupe

Nom et coordonnées du responsable

Nom		Prénom	
Adresse	Ville	Code postal	
Téléphone		Courriel	

Noms et coordonnées des membres du comité organisateurs

Nom	Téléphone	Courriel

Pourquoi votre groupe a-t-il choisi Parkinson Québec comme bénéficiaire de cette activité?

---

---

---

## LE PROJET

Nom du projet
Date et heure
Lieu – adresse
Description du projet

## LES COMMANDITAIRES

Les commanditaires appuient les projets d'ordre caritatif en s'engageant à payer un montant d'argent ou à fournir des produits et services en contrepartie d'une visibilité lors de l'événement. Parkinson Québec bénéficie de partenariats privilégiés avec plusieurs commanditaires. Beaucoup d'entre eux appuient souvent plus d'un projet. Afin d'éviter une sollicitation excessive ou des incompatibilités de commanditaires, nous vous demandons de faire une liste de ceux que vous désirez approcher.


## LES REÇUS FISCAUX

La remise de reçus fiscaux est régie par les politiques de la Loi de l'impôt sur le revenu de l'Agence du revenu du Canada. Il est donc important que l'organisateur ne s'engage pas auprès de ses donateurs, participants et commanditaires quant à l'admissibilité de leur don, sans connaître toutes les particularités de la loi.

La politique actuelle à Parkinson Québec prévoit la remise automatique d'un reçu fiscal pour tout don admissible de 20 \$ et plus. Sur demande, un reçu fiscal peut être remis pour tout don inférieur à ce montant. Nous vous demandons de communiquer avec la personne responsable des collectes de fonds de Parkinson Québec quant à l'admissibilité d'un don avant de vous engager auprès de vos donateurs et participants.

Y aura-t-il émission de reçus fiscaux?      Oui       Non

Si oui, vous devrez fournir:

- un budget détaillé des revenus et dépenses de votre activité afin que la valeur exacte du don de chaque donateur soit établie;
- une liste des coordonnées complètes des personnes qui auront fait des dons ainsi que le montant correspondant au don pour chacune d'entre elles.



Les profits de l'activité seront-ils partagés avec un autre organisme?

Oui  Non

Si oui, le(s)quel(s) :

Montant projeté à remettre à Parkinson Québec : \_\_\_\_\_ \$

Le comité organisateur est-il d'accord pour remettre ce montant dans les 60 jours suivant l'événement?

Oui  Non

Si non, pourquoi?

---

---

## **PERMIS ET ASSURANCES**

Vous devez détenir les permis nécessaires pour la tenue de votre activité (bingo, tirage, permis d'alcool).

Le lieu où se déroulera l'activité est-il couvert par une police d'assurance?

Oui  Non  Ne s'applique pas

## **PRODUITS PROMOTIONNELS DE PARKINSON QUÉBEC**

Veuillez indiquer le nombre de produits de Parkinson Québec dont vous aurez besoin et que nous serons heureux de vous fournir, selon leur disponibilité.

- Des dépliants d'information sur la maladie de Parkinson
- Bannière
- Boîte de dons
- Chèque géant

Note : le matériel doit être retourné immédiatement après la tenue de votre activité.

## REPRÉSENTATION DE PARKINSON QUÉBEC

Si vous souhaitez qu'un représentant de Parkinson Québec assiste à votre événement, veuillez en faire la demande au moins 30 jours avant la tenue de votre événement. Parkinson Québec ne peut toutefois garantir qu'un représentant sera présent étant donné le nombre élevé d'événements organisés à certaines périodes de l'année.

### IMPORTANT

- Parkinson Québec n'accepte pas les activités de sollicitation porte-à-porte, de vente pyramidale, de fonds dédiés spécifiquement à une personne et ne s'engage dans aucune avance de fonds pour le démarrage d'une activité.
- Tout matériel promotionnel relatif à l'activité doit être approuvé par Parkinson Québec avant sa production.
- Le comité organisateur dégage Parkinson Québec de toute responsabilité de quelque nature que ce soit reliée à la collecte de fonds, et le cas échéant prend à sa charge toute poursuite résultant de ladite activité.
- Le comité organisateur ne peut effectuer de dépenses au nom de Parkinson Québec. Par conséquent, Parkinson Québec ne peut être tenue responsable de tout manque à gagner ou des engagements pris par le comité organisateur dans le cadre de ladite activité.
- Parkinson Québec n'est aucunement responsable de la vente de billets pour l'activité.
- Le comité organisateur doit obtenir l'approbation de Parkinson Québec avant de solliciter le soutien d'une personnalité publique comme porte-parole de l'activité.

## ENTENTE

L'organisateur a pris connaissance des étapes à suivre et du *Guide de l'organisateur - Projet de la communauté au profit de Parkinson Québec*, a dûment lu et rempli le présent formulaire et s'engage à respecter la politique de partenariat de Parkinson Québec pour ladite activité.

Cette entente est valide pour cette activité seulement.

Date: \_\_\_\_\_

Signature du responsable de l'activité : \_\_\_\_\_

Prière de retourner le formulaire dûment rempli au bureau de Parkinson Québec.

550 rue Sherbrooke Ouest, bureau 471, Tour Ouest  
Montréal (Québec), H3A 1B9  
Téléphone : 514 861.4422 ou 1 800 720.1307  
Télécopieur : 514 861.4510  
info@parkinsonquebec.ca

Note : Prévoir un délai d'environ deux semaines avant de recevoir une réponse.

### SECTION RÉSERVÉE À PARKINSON QUÉBEC

Formulaire reçu le : \_\_\_\_\_ Proposition étudiée le : \_\_\_\_\_ par : \_\_\_\_\_

Proposition acceptée  Proposition refusée

Commentaires

---

---

---